Zeitschrift: Le messager suisse de France : revue mensuelle de la Colonie suisse de France

Herausgeber: Le messager suisse de France

Band: 15 (1969)

Heft: 6

Rubrik: Revue de presse

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

revue de PRESSE

canton de berne

Les vingt-cinq ans de l'école française de Berne

Il y a vingt-cinq ans, le 24 avril 1944, vingt-cinq petits romands de Berne se présentaient à la porte d'un immeuble de la Wallgasse, ou on venait d'ouvrir les deux premières classes de l'école française de la ville fédérale. Cette création ne s'était pas faite sans difficultés : les autorités bernoises, aussi bien cantonales que communales, de l'époque avaient fait la sourde oreille à toute demande de subvention. Il est vrai que, depuis, elles se sont fait pardonner en participant à l'entretien de cette école qui rend de précieux services aux enfants des familles romands et du corps diplomatique francophone de la ville fédérale.

Actuellement, les dépenses de l'école française de Berne représentent près d'un demi-million de francs par année, contre 5 717,75 francs pour la première année...

La Confédération participe elle aussi aux frais de l'école. Malgré les subventions fédérales, cantonales et communales bernoises, les parents doivent payer un écolage, adapté aux conditions familiales.

Paul-Ernest Jeanmonod, ancien directeur-adjoint de la C.P.S.

(C.P.S.) La direction et la rédaction de la Correspondance politique suisse ont le profond regret d'annoncer le décès, survenu après une longue maladie vaillamment supportée, de M. Paul-Ernest Jeanmonod, ancien directeur-adjoint et chef du service romand.

Le défunt, qui avait fêté son 69e anniversaire le 14 avril, était entré le 15 janvier 1926 à la rédaction de la Presse suisse moyenne d'alors. Il fut nommé chef du service romand de cette institution en 1933, puis, en mai 1958, directeur-adjoint de l'actuelle Correspondance politique suisse. Après des études à la Faculté des sciences économiques de l'université de Neuchâtel, il avait commencé sa carrière dans la banque, mais Paul-Ernest Jeanmonod ne devait pas tarder à se tourner vers le journalisme. Il collabora tout d'abord au « Neuchâtelois » et au « Journal suisse de l'horlogerie et de bijouterie », paraissant à Neufchâtel. Doué d'un vif intérêt pour la chose publique, il fut aussi l'un des plus jeunes conseillers communaux du canton de Neufchâtel, honneur auquel il accéda à l'âge de vingt-deux ans seulement.

Ce penchant inné pour la politique, toute sa carrière de journaliste de Paul-Ernest Jeanmonod devait en porter la marque profonde. Dès 1933, année où il prit la direction du service romand de la P.S.M., il consacra le meilleur de ses forces aux questions de politique suisse. Il a participé aux nombreuses campagnes conduites par l'institution en vue de votations populaires, soit comme secrétaire du comité d'action, soit en qualité de membre du comité de presse pour la Suisse romande entière. Le défunt a en outre représenté la P.S.M. puis la C.P.S. qui lui a succédé, dans de nombreux voyages de presse à l'étranger.

Atteint par la limite d'âge, Paul-Ernest Jeanmonod céda son poste de directeur-adjoint de la C.P.S. à M. René Bovey le 31 décembre 1965, après une quarantaine d'années de lutte au service de la cause nationale. D'un tempérament très actif, il continua cependant à collaborer à divers journaux et périodiques romands. Mais ses forces avaient des limites et l'abandonnèrent à l'automne de l'année dernière. La Correspondance politique suisse conservera de ce collaborateur fidèle et dévoué, qui mit toute son énergie à la défense politique du pays, un souvenir affectueux et reconnaissant.

canton de genève

Trente-six jurés pour le Concours international de Genève

Le 25e Concours international d'exécution musicale de Genève aura lieu du 20 septembre au 4 octobre. Délai d'ins-

cription : 1er juillet 1969. Prospectus et renseignements fournis gracieusement par le secrétariat du concours, palais Eynard, CH-1204 Genève (Suisse).

Hommage à William Rappard

Le Conseil d'Etat du canton de Genève et les autorités communales de Bellevue ont rendu hommage à la mémoire du professeur William Rappard, mort il y a onze ans, qui fut l'ardent défenseur de la candidature de Genève comme siège de la Société des Nations, qui fit reconnaître le statut de la neutralité suisse par l'organisation internationale, qui fonda, avec le professeur Paul Manthoux, l'Institut universitaire des hautes études internationales et fut recteur de l'université de Genève.

Un chemin de la commune de Bellevue porte désormais son nom et le président du Conseil d'Etat, M. Gilbert Duboule, rappela qu'en sa qualité d'observateur du Conseil fédéral à Paris et à Londres après la première guerre mondiale, William Rappard avait par son intelligence et sa connaissance des problèmes et des hommes d'Etats de l'époque servi admirablement les intérêts de Genève et de la Suisse. « A la fin de la seconde guerre mondiale » dit le président du Conseil d'Etat, « alors que les Alliés ne sont guère bien disposés envers nous, William Rappard réussira à Berne et à Washington, à redresser un certain état d'esprit qui nous était hostile. La Suisse toute entière n'oubliera jamais les services rendus par cette personnalité qui devait ajouter à ses talents de négociateur et de diplomate ses connaissances d'historien et d'économiste. »

Et le président du gouvernement genevois de rappeler qu'en 1936, alors qu'il était recteur de l'université de Genève, William Rappard disait : « L'université sera libérale ou ne sera pas, car la liberté est aussi indispensable à la recherche de la vérité que l'air l'est à la vie de l'être humain. Limiter cette liberté, entraver cette recherche, c'est priver l'université de sa fonction la plus haute. L'université doit être libérale dans le choix de ses maîtres, recrutés non selon leurs antécédents et leurs opinions politiques, ni selon leur race, leur religion ou leur nationalité, mais selon leurs mérites de chercheurs et de pédagogues.

L'université sera libérale aussi dans le régime qu'elle fera à ses maîtres et à ses étudiants. Elle leur permettra d'exprimer toute leur pensée, que celle-ci soit conforme ou contraire à celle de la foule ou du pouvoir.

Elle ne sera intransigeante que dans la défense de la tolérance. »

M. Duboule rappela aussi que William Rappard avait en 1940 participé au mouvement national de la résistance dont les membres prenaient l'engagement « de défendre l'indépendance du pays, de lutter pour la liberté et le respect de la personne humaine, pour la sécurité de la communauté helvétique érigée sur des principes chrétiens, pour assurer du travail et du pain à chacun et de combattre chaque défaitiste quel qu'il soit, où qu'il se trouve ».

Les autorités de Bellevue se joignirent à cette manifestation de gratitude nationale.

U. K.

LIBERTE ET PATRIE

canton de vaud

Trente mille narcisses veveysans pour la Côte d'Ivoire

(A.T.S.) Début mai a atterri en Côte d'Ivoire un DC-8 d'Air Afrique a bord duquel se trouvait une jeune veveysanne chargée de fleurir les autorités et la population d'Abidjan. Partie de Genève, cette gracieuse Vaudoise en costume emportait dans ses bagages trente mille narcisses fraîchement cueillis et un message des autorités accompagné du vin d'honneur de la ville de Vevey.

Rappelons que Vevey accueillera cet été d'importantes expositions et manifestations de la Côte d'Ivoire.

Une société vaudoise va contrôler une entreprise française

(C.P.S.) Paillard S.A., qui fabrique notamment les machines à écrire Hermes et la société de mécanographie Japy à Paris, ont signé un accord assurant à l'entreprise vaudoise la majorité du capital de la société belfortaise de mécanographie, unique fabricant français de machines à écrire. Cette société anonyme, située à Beaucourt dans le territoire de Belfort, au capital de 8 millions de francs français, produit pour plus de 32 millions de francs français de machines à écrire et occupe 1 100 personnes. C'est l'usine de production de la société Japy.

Cette prise de participation majoritaire par Paillard S.A. est l'aboutissement d'une longue période de « fiançailles » quand Paillard et Japy avaient signé un contrat de licence permettant de fabriquer à Beaucourt et de vendre sous la marque Japy la machine à écrire Hermes Ambassador.

En novembre 1966, un nouveau pas vers une collaboration plus étroite entre les deux sociétés avait été franchi, par la signature d'un contrat de « rationalisation industrielle », qui prévoyait une harmonisation progressive des programmes de fabrication, tendant à ne produire qu'une seule gamme de machines à écrire (de conception Paillard) et à concentrer la fabrication de chaque mode dans une seule usine.

Paillard S.A. s'est assuré le contrôle de la société afin de pouvoir poursuivre son expansion, dans le marché commun en particulier, cette expansion étant freinée en Suisse par le contingentement de la main-d'œuvre étrangère. A la suite des mesures de rationalisation décidées, plus de la moitié de la production de l'usine française sera destinée au réseau de distribution de l'entreprise vaudoise... le réseau de distribution Japy en France représente une marche de 80 000 machines par an. Un beau débouché...
Les machines Hermes continueront d'être vendues par les sociétés de vente et par les agents de Paillard S.A., et en particulier par sa filiale en France. Les machines Japy seront vendues exclusivement en France et dans la zone franc. A la suite de cette prise de participation, Paillard S.A. voit sa capacité industrielle dans la branche des machines à écrire fortement accrue : elle augmente de deux tiers. Le chiffre d'affaires consolidé du groupe Paillard, dans le domaine des machines à écrire et d'organisation dépassera ainsi 100 millions de francs.

canton de zurich

La candidature de Zurich aux Jeux olympiques d'hiver de 1976

(A.T.S.) Le comité d'initiative local des Jeux olympiques d'hiver de 1976 a décidé à l'unanimité et par mesure de précaution, de présenter la candidature de Zurich aux dits Jeux. Ce qui a activé cette décision est le fait que les candidatures devaient être déposées jusqu'au 15 mai auprès du Comité olympique suisse et que la cité de Limmat, quelles que soient les circonstances, entend garder toute sa liberté d'action. Le comité a prié le conseil de ville d'adresser sa demande de candidature suffisamment tôt aux autorités communales.
Le Comité dont fait partie pour le moment une septantaine de personnalités des milieux sportifs et économiques, et du monde de l'information et de la politique, est présidé par M. J. Renggli. Il s'est occupé une fois encore en détail des avantages et des inconvénients pouvant découler de cette candidature. L'assistance a pris connaissance avec satisfaction des déclarations faites par divers milieux professionnels et tout particulièrement par le représentant schwyzois qui a assuré le comité de lppui total de son canton à cette initiative.

Swissair prend congé de ses derniers « DC-3 »

(A.T.S.) Le départ de l'un des derniers DC-3 de la Swissair a été l'occasion d'une cérémonie sympathique à Zurich : l'appareil, immatriculé « HB-IRN », a été remis par le directeur général de la Swissair, M. Walter Berchtold, à la Maison suisse des transports, à Lucerne. Puis, ce cadeau peu ordinaire, vestige de toute une époque du transport aérien, s'est envolé pour Duochs. Il doit prendre une place digne de lui dans la future halle de l'air de la Maison des transports, qui doit être ouverte en 1971.
C'est en 1963 que la « grande vieille dame », la « grand old lady », comme l'appelaient les pilotes, a été retirée du réseau de la Swissair, mais quelques DC-3 ont encore servi d'avions-école par la suite.
Le « HB-IRN » offert à la Maison des transports totalise 24 075 heures de vol et 29 549 atterrissages, et depuis son entrée en service en 1947 sur la ligne de Prague et Varsovie, il n'a subi aucun accident notable.

Le premier « Hilton » suisse sera édifié aux portes de Zurich

La pose de la première pierre du 83e hôtel Hilton, qui sera propriété de la « Hilton International Company », a eu lieu en dehors des Etats-Unis, la société gère 43 hôtels dans quarante pays. Dix sont en construction et 14 sont exploités par elle sous contrat. L'ensemble des hôtels Hilton représente 22 500 lits environ.
Le « Zurich Airport Hilton », qui sera entièrement climatisé, se compose d'un corps de bâtiment à deux étages, relié à une aile de quatre étages. Le tout comprend 175 chambres. Après une deuxième étape, la construction sera achevée et l'hôtel contiendra 300 chambres et 600 lits en tout. Des salles de conférence ont été prévues pouvant accueillir environ 200 personnes. La mise en service est prévue, pour le printemps 1970.
Le maire de Zurich, M. Sigmund Widmer, et celui de Glattbrugg-opfikon, M. Adolf Grimm, ont honoré de leur présence la cérémonie de la pose de la première pierre. Et, bien entendu, de nombreux représentants des compagnies zuricoises de navigation aérienne, de la société Hilton et de l'Office National Suisse du Tourisme ont pris part à la manifestation.